



 MÉTIERS DU BÂTIMENT

 STRUCTURE ET GROS ŒUVRE

Charpentier(ière) bois

MISSION PRINCIPALE : Concevoir, fabriquer, poser et entretenir la charpente bois sur tout type de bâtiment

Le charpentier bois est en charge, pour des projets de constructions neuves ou de rénovations, de la construction (taille), et de la mise en place (levage) ou de l'entretien des charpentes. Il peut travailler sur toute sorte de bâtiments (logements individuels, monuments historiques, ...) et intervient en atelier (pour la réalisation) et sur le chantier (pour la pose et l'entretien).

 **Autres appellations :** Charpentier(ière)-Poseur(euse), Opérateur(trice) charpente

DÉCOUVRIR

Les compétences métier

1. CLÔTURER

- Nettoyer la zone de chantier libérée afin de ne pas dégrader la qualité de l'ouvrage livré
- Évacuer du chantier l'ensemble des éléments ne faisant pas partie de l'ouvrage : engins, machines, restes de matériaux, déchets

2. ETABLIR LE PROJET D'EXÉCUTION

- Lire, vérifier et modifier les documents de principe (cahier des charges, plans, relevés de mesure, schémas) afin de déterminer les besoins en produits et matériels dans le but d'organiser le chantier
- Préciser les sections, les dimensions, les assemblages du plan de fabrication en respectant les règles de l'art
- Sélectionner le bois le plus approprié en fonction de ses propriétés et de la réglementation
- Réaliser les schémas, les dessins de détail (assemblages, ancrages, couverture, ...) assistés par ordinateur (DAO) ainsi qu'une analyse fonctionnelle

3. METTRE AU POINT LE PROJET D'EXÉCUTION

- Établir le planning et fixer les méthodes d'exécution du chantier
- Gérer les approvisionnements et les stocks en tenant à jour l'état des stocks et en identifiant les causes d'éventuels écarts
- Réceptionner les marchandises sur le chantier ou à l'atelier selon la nature des produits

4. TRAITER - CONDITIONNER

- Conditionner le bois en respectant les gestes et postures
- Organiser le stockage du bois pour assurer sa bonne préservation dans le temps
- Appliquer un produit préventif afin d'assurer la bonne conservation du bois

5. TRACER ET MARQUER DES BOIS EN ATELIER

- Réaliser les épures en respectant les spécificités des différentes charpentes (traditionnelle, fermette, maison à ossature bois, escalier) pour définir le périmètre d'intervention
- Repérer et marquer le bois afin de tracer l'assemblage adéquat tout en respectant les consignes de sécurité

6. TAILLER

- Pointer, tailler et percer les pièces en fonction des angles d'inclinaison, de corroyage et de cales à devers
- Changer et affûter les outils défectueux afin d'assurer la continuité du chantier
- Utiliser l'outillage à main et portatif
- Régler et entretenir les machines

7. MONTER LA CHARPENTE

- Assembler au sol les éléments composés
- Mettre en place les dispositifs de sécurité et monter un échaffaudage simple selon la notice du fabricant afin de lever la structure en respectant les règles de mises en oeuvre
- Fixer définitivement les ancrages

8. RÉNOVER UNE CHARPENTE

- Analyser une charpente existante pour réaliser un diagnostic de situation et identifier les fragilités et travaux à effectuer
- Effectuer un traitement (hydrofuge, insecticide, fongicide, ...) en respectant les consignes d'utilisation des produits
- Tailler et remplacer certaines pièces de la charpente si nécessaire
- Effectuer le cerclage des poutres en bois
- Poser des contreventements et des entretoisements pour renforcer la structure et corriger les affaissements

Les compétences transversales

1. RÉALISER SON ACTIVITÉ SELON LES NORMES DE L'ENTREPRISE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Appliquer le règlement intérieur (horaire, langage approprié, ...)
- Respecter les règles de sécurité dont le port des EPI et la tenue vestimentaire adaptée
- Respecter les consignes organisationnelles propres au chantier

2. ORGANISER SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Respecter les consignes et les directives de sa hiérarchie
- Repérer les ressources nécessaires à sa tâche (matériaux, matériels, ...) et informer sa hiérarchie de ressources manquantes
- Vérifier la qualité de son travail

3. TRAVAILLER EN ÉQUIPE

- Connaître les rôles et fonctions de chacun dans l'équipe
- Rendre compte à son supérieur hiérarchique

4. COMMUNIQUER EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Décrire son activité
- Exprimer ses incompréhensions
- Expliquer et commenter les faits en cas d'aléas ou de dysfonctionnements
- Apporter un premier niveau d'information usagers / clients / partenaires sur l'opération en cours

5. UTILISER LE NUMÉRIQUE

- S'approprier les compétences numériques de base (écrire, lire un mail, utiliser le matériel informatique, ...)
- Avoir de l'appétence pour la mise en œuvre des outils numériques liés au métier

6. TRANSMETTRE LES COMPÉTENCES (FORMER ET TUTORER)

- Accueillir les nouveaux arrivants sur le chantier et les accompagner dans leur progression

7. AGIR FACE À UN ALÉA

- Agir pour se prémunir ou écarter les autres d'un danger imminent et prévenir sa hiérarchie
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'aléas ou de dysfonctionnement

8. PARTICIPER À L'INNOVATION ET CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION CONTINUE DU TRAVAIL

- Trouver des idées (gestes, postures, équipements, ...) pour faciliter son travail
- Identifier des dysfonctionnements et proposer des améliorations

Les certifications

DIPLÔMES

- Baccalauréat Professionnel Interventions sur le patrimoine bâti (maçonnerie, charpente, couverture)
- Baccalauréat Professionnel Technicien constructeur bois
- Baccalauréat Professionnel Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Brevet de Technicien Supérieur Charpente couverture
- Brevet de Technicien Supérieur Système constructif bois et habitat
- Brevet Professionnel Charpentier bois
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Charpentier bois

TITRES

- Titre Professionnel Charpentier bois (Niveau 3)
- Titre Professionnel Chef d'équipe montage de maison ossature bois et pose de charpente (Niveau 4)
- Titre Professionnel Technicien d'études en construction bois (Niveau 4)
- Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 1: charpente construction bois (Niveau 5)

CERTIFICATIONS

- Certificat de Maîtrise Professionnelle Charpente